

REGLEMENT PARTICULIER

39^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS

03 et 04 mars 2018

PROGRAMME DU RALLYE

- Parution du règlement 20 janvier 2018
- Ouverture des inscriptions 20 janvier 2018
- Clôture des inscriptions 26 février 2018 à minuit
- Parution du carnet d'itinéraire (road-book) 28 février 2018
- P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon 03 mars 2018 à partir de 10h00
- Vérifications administratives 03 mars 2018 de 07h00 à 12h15
- Vérifications techniques 03 mars 2018 de 07h15 à 12h45
- 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs 03 mars 2018 à 12h00 à l'Hôtel de Gouvenain à Avallon
- Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1^{ère} étape 03 mars 2018 à 13h30
- Départ du 38^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais 03 mars 2018 à 14h30 Les Capucins à Avallon
- Arrivée de la 1^{ère} étape 03 mars 2018 à 19h50 Les Capucins à Avallon
- Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent
- Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent
- Départ de la 2^{ème} étape 04 mars 2018 à 08h00 Les Capucins à Avallon
- Arrivée du 38^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais et vérifications finales 04 mars 2018 à 14h00 Les Capucins à Avallon
- Publications des résultats du rallye Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent
- Remise des prix Sur le podium

- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 39^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2018.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2018.

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 03 et 04 mars 2018 un rallye dénommé :

39^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été reçu par le L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté.

Permis d'organisation

L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté n° 02-08 en date du **01/12/2017**.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Brigitte DESNOYERS, Sébastien BEAURIN, Claude BERNARD, Enrique DA SILVA, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve: Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU
6, rue des Sœurs 89580 Migé
tel : 03 86 41 65 41 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, place des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du samedi 03 mars 2018 à 10h00 au dimanche 04 mars 2018 à 20h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Siège social : 28 rue des Merciers à 89200 Avallon

Secrétariat permanent : 6 rue des Sœurs à 89580 Migé

1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Président</i>	Joël JUGNIOT	0419	6813
	<i>Membres</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
		Gérard SIMON	0419	12017
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0419	29685
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Jean-Michel PIGENET	0417	37172
	<i>Véhicule tricolore</i>	Aurélien JORDAN	0403	41668
	<i>Véhicule info</i>	Thierry GIUDICI	*	*
	<i>Véhicule balai</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
	<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye sauf membres du collège		
<u>Parcs</u>	<i>Avallon Fermé et Regroupement</i>	Laurent LEPLAT	0420	148301
	<i>Assistance</i>	Gérard PORA	0419	57091
<u>ES 1, 3 : Avallon - Magny et ES 6, 8 : Le Meix - Vilaine</u>	<i>Directeurs ES</i>	Jean-Louis LAURENT	0413	3294
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Jacky OLIVAIN	0202	3272
	<i>Assistant</i>	Véronique LAURENT	0413	9485
	<i>Chronométrateur départ</i>	Nancy GIETZENDANNER	0307	220615
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Claude BRANDENBERG	0312	19522
<i>Médecin</i>	Dr Vicentiu VOINEA	*	*	
<u>ES 2, 4, 5, 7 : Moulin Cadoux</u>	<i>Directeurs ES</i>	Pierre GUELAUD	0413	15125
	<i>Directeur adjoint ES</i>	Pierre GODOT	0413	23434
	<i>Assistant</i>	Marie-France GUELAUD	0413	34910
	<i>Chronométrateur départ</i>	Karine LAUNAY	1504	53487
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Florent GILARDON	0414	162450
	<i>Médecin chef</i>	Dr Ramdane AOUNI	*	*
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Responsable</i>	Frédéric ALVAINES	0420	4342
	<i>Membres</i>	Claude BERNARD	0420	47151
		Marc CHARBONNEAU	0203	47435
		Bruno DIVERT	0417	40573
		Christian PERROT	0308	12848
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Bernard SOUFFLET	0403	18577
		Daniel PENICHOT	1438	14887
<u>Informatique et classements</u>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<u>Speaker</u>		Claude DUCOUDRAY	*	*

1.2 Eligibilité

Le 39^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais des 03 et 04 mars 2018 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2018 (coef. 2)
- Les Challenges Bourgogne Franche-Comté 2018

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : www.avallon-auto-sport.com

1.3.2 Vérifications administratives : Bureau Agriculture (route de Sauvigny le Bois à Avallon - tel 06 87 74 09 82)

- Samedi 03 mars 2018 de 07h00 à 12h15 selon votre convocation

1.3.3 Vérifications techniques : Dekra (ZA Grande Corvée à Avallon - tel 06 77 74 70 87)

- Samedi 03 mars 2018 de 07h15 à 12h45 selon votre convocation

1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Eric DARIN (Ford Avallon)
Route de Lyon à 89200 Avallon.
- Le taux horaire est de **60.00 €** TTC maximum.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 39^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

LUNDI 26 FEVRIER 2018 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

3.1.11.1 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **370 €** avec la publicité facultative des organisateurs
- **740 €** sans la publicité facultative des organisateurs.
- **340 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (*les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant le rallye*).

3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre de départ

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye Moderne et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées: Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Ajouter : Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 5 PUBLICITE

La publicité obligatoire est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.
La publicité facultative rachetable est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 39^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 127.820kms et se déroule en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant 40.000 kms. Les épreuves spéciales sont :

2x **Avallon - Magny** (5.300 kms) 4x **Moulin Cadoux** (3.350 kms) 2x **Le Meix-Vilaine** (8.000 kms)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A. Ajouter :

6.2.5 Durée des reconnaissances :

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le **dimanche 25 février 2018** de **08h00 à 19h00**.

le **vendredi 02 mars 2018** de **11h00 à 21h00**.

Le nombre de passages est limité à **3**.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge du rallye
Commissaires de route sont : badge du rallye

ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	350 €	220 €	150 €	-	
Groupe ⁽¹⁾	150 €	90 € si plus de 5 partants	40 € si plus de 10 partants	-	
Classe ⁽¹⁾	350 €	200 € si plus de 3 partants	150 € si plus de 6 partants	80 € si plus de 9 partants	50 € si plus de 12 partants
Féminine ⁽¹⁾	350 €	-	-	-	-

⁽¹⁾ Les prix par Groupe / Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA.